

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2601

Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local du domaine privé situé 79 rue Etienne Richerand à Lyon 3e, au profit de l'Association "Comité de Coordination des associations du quartier Vilette Paul Bert" - EI 03199

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME.

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), Mme FONDEUR (Pouvoir à Mme PALOMINO) M. HAVARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. PHILIP (M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD, M. ROYER

2016/2601 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'UN LOCAL DU DOMAINE PRIVE SITUE 79 RUE ETIENNE RICHERAND A LYON 3E, AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "COMITE DE COORDINATION DES ASSOCIATIONS DU QUARTIER VILLETTE PAUL BERT" - EI 03199 (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Comité de Coordination des Associations du quartier Vilette Paul Bert est une Association créée en 1981 et composée des représentants des associations adhérentes ayant des activités sociales, culturelles ou sportives au service du quartier Vilette Paul Bert dans le 3^e arrondissement.

Ce Comité a pour but de favoriser la concertation entre les associations, d'aider au développement de la vie associative, de réaliser des actions en commun et de coordonner l'utilisation des locaux occupés par les associations membres.

En effet, cette maison de quartier bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit par la Ville de Lyon d'un local du domaine privé, d'une superficie de 90 m² environ en rez-de-chaussée, situé au 79 rue Etienne Richerand à Lyon 3^e.

Pour information, il est précisé que la valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 12 200 euros.

Compte tenu de l'intérêt des activités développées, il est proposé la poursuite du soutien de la Ville de Lyon au Comité de Coordination des Associations (CCA) du quartier Vilette Paul Bert par le renouvellement de la convention de mise à disposition du local précité dans le cadre d'une nouvelle convention soumise à votre approbation et ce, jusqu'au 31 décembre 2017.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit du local situé 79 rue Etienne Richerand à Lyon 3^e susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Comité de Coordination des Associations du quartier Vilette Paul Bert », est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Anne BRUGNERA